

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

MAIRIE
DE LAY
42470 LAY



Tél. 04 77 64 78 64
Fax 04 77 64 77 75
mairie.lay@copler.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 février 2022

Date de la convocation : 12 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Budget Communal – CA 2021 ;
- 2- Budget Assainissement – CA 2021 ;
- 3- Budget Lotissement – CA 2021 ;
- 4- Vote des comptes de gestions 2021 ;
- 5- Subventions aux associations 2022 ;
- 6- Budget Assainissement – durée des amortissements ;
- 7- Part communale assainissement ;
- 8- SIEL – convention gaz ;
- 9- Subvention DETR 2022
- 10- Questions diverses.

Présents :

Leïtia BERNICAT, Fernand BERCHOUX, Sandrine BLEIN, Jean-Pierre BUCCO, Myriam CORTEY, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE.

Absents :

Paula RODRIGUES

Mandataires :

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2022.

- Ordre du Jour -

Rajout d'un point à l'ordre du jour : 11 – Boucherie

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	477 527,57	G	552 453,58
	Section d'investissement	B	372 655,08	H	331 096,67
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	50 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	86 086,98 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	850 182,65	= G+H+I+J	1 019 637,23
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	922 506,86	L	898 266,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	922 506,86	= K+L	898 266,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	477 527,57	= G+H+K	602 453,58
	Section d'investissement	= B+D+F	1 295 161,94	= H+I+L	1 315 449,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 772 689,51	= G+H+I+J+K+L	1 917 903,23

Budget Assainissement – CA et CG 2021 –

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 57 938,14	G 97 239,79	G-A	39 301,65
	Section d'investissement	B 34 908,02	H 41 057,00	H-B	6 148,98

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 26 292,11 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 43 060,27 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 119 138,27	Q= G+H+I+J 181 357,06	=Q-P	62 218,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 84 230,25	= G+I+K 97 239,79	13 009,54	
	Section d'investissement	= B+D+F 34 908,02	= H+J+L 84 117,27	49 209,25	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 119 138,27	= G+H+I+J+K+L 181 357,06	62 218,79	

Budget Lotissement de l'Hippodrome – CA et CG 2021 –

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	206 300,00	G	270 376,46
	Section d'investissement	B	200 387,25	H	205 900,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	181 013,85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	105 900,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	512 587,25	= G+H+I+J	657 290,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	206 300,00	= G+I+K	451 390,31
	Section d'investissement	= B+D+F	306 287,25	= H+J+L	205 900,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	512 587,25	= G+H+I+J+K+L	657 290,31

- Attribution des subventions annuelles 2022 -

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ADMR	150 €
Amis de l'USEP	200 €
Centre Léon Bérard	50 €
Donneurs de Sang	100 €
Etincelle de Lay	500 €
GOAL Foot	100 €
GYM en lay	200 €
Comité des Fêtes de Lay	200 €
LAY T MOTIV	300 €
Société L'Espérance	300 €
Sou des Ecoles	300 €
Compagnie de l'Imaginaire section théâtre enfant	200 €
Fête en Lay	300 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-dessus ;
- DECIDE de réserver de l'argent pour les demandes tardives.

- Budget Assainissement – durée des amortissements et part communale assainissement -

M. le Maire rappelle que le budget assainissement doit partir à l'intercommunalité en 2026. A ce jour, le budget assainissement est équilibré par le budget communal. Cette solution doit rester provisoire et il est important que le budget assainissement soit équilibré avant ce passage.

M. le Maire fait part de deux solutions envisageables pour cet équilibre :

- Augmenter de 10 ans les durées des amortissements,
- Augmenter la part communale de la taxe d'assainissement qui était de 1 Euros depuis 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de passer la part communal de la taxe d'assainissement de 1€uros à 1€uros10,
- DECIDE d'allonger la durée d'assainissement de 30 ans à 40 ans.

- SIEL – Convention gaz -

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons une convention avec le SIEL pour le groupement d'électricité.

Le SIEL nous propose d'adhérer au groupement de commande pour le gaz. Ce groupement de commande est conclu de 2022 à 2025. Or, nous sommes engagés avec notre fournisseur Antargaz jusqu'à fin 2023.

Après consultation auprès du SIEL, il est possible de rejoindre ce groupement de commande au 1^{er} janvier 2024 sous réserve de leur confirmer fin février notre rattachement en 2024.

M. le Maire informe que le prix du groupement de commande est plus avantageux que le contrat que nous avons avec notre fournisseur actuel.

M. le Maire propose que la « Maison Jacquetton » n'étant pas rattachée à nos contrats actuels, nous pourrions inscrire ce contrat tout de suite dans la convention et rattacher les autres contrat en 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- DECIDE d'adhérer au marché du gaz auprès du SIEL au 01.01.2024 pour les contrats communaux,
- DECIDE d'adhérer au marché du gaz auprès du SIEL pour la « Maison Jacquetton » dès que les travaux seront terminés.

- Subvention DETR 2022 -

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention DETR 2022 pour l'étage de l'école.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faudrait envisager des travaux de rénovation à l'étage de l'école. Des devis sont en cours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de faire une demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2022

- Boucherie -

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune avait signé un contrat avec la boucherie concernant le rachat du fonds de commerce. Les gérants de la boucherie « Aux Terroirs de Lay » devaient pendant 2 années verser une somme qui venait en déduction du rachat du fonds de commerces. Le solde du rachat se conclut en mars 2022.

- Questions divers -

RUE DE LA CHAPELLE : rappel que les voitures ne peuvent pas stationner Rue de la Chapelle.

PLUI : le PLUI sera voté Jeudi 24 février à la CoPLER.

COPLER : Monsieur le Maire fait part au Conseil des réparations de la Maison BECAUD à St Symphorien de Lay. Un étage sera réservé au cours donné par l'école de musique.

La Copler lance le triptyque. Un cabinet d'étude a été missionné par la Copler afin de passer dans les communes pour faire une étude financière de chacune d'elle

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : les enfants souhaiteraient, lors de la fête des associations qui se déroulera le 21 mai 2022, faire un défilé de vélos fleuris en associant la Maison de Retraite.

Le 25.03.2022, un ramassage des déchets dans le village sera organisé.

LOTISSEMENT DE L'HIPPODROME : le SIEL commenceront leurs travaux avant les vacances d'été. Les travaux de voirie débuteront avant la fin de l'année. Etude sur l'espace jeux.

MAISON DE RETRAITE : Une ébauche de plans a été fait. Un dépôt de permis sera posé prochainement en mairie.

ILLUMINATION : Retour du matériel défectueux. La commission doit se réunir prochainement pour les prochains achats.

PREAU : la Commission doit se réunir prochainement pour prévoir les travaux du préau.

L'ordre du jour étant parcouru, la séance est levée à 00h.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD



